

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, G.DOZ (+ proc de R. MOULIN), A. BASTIDE (+ proc de A. LOYET), S. CIVIER, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE, B. PERRUSSET (+proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+proc de J. SEBASTIEN), G. SAUCLES, J. DAURY, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTIER), M. MEISS, M. GUYON, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de M. DUBOIS), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+ proc de C. GARCIA) et P. MANENT
Mesdames F. DUMAS (+proc de F. NOGIER), MN. DURAND (+proc de M. BOUSCHON), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 39

Procurations : 10

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 5/04/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, et
Mesdames M. ALLAMEL et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants

Objet : MARCHE 2019-05 Aménagement d'une aire de sport et de loisirs à VESSEAUX (lots 1bis et 3bis)

Est rappelé qu'à l'issue de la première consultation publiée pour ce programme de travaux, en 2018 (marché 2018-17), et par délibération DEL07022019-11 du 7/02/2019, 6 lots sur 10 ont été attribués. La délibération précitée ayant autorisé le Président à publier une nouvelle consultation pour les lots non attribués :

LOT 01 - TERRASSEMENT / VRD / CLOTURES / MOBILIERS (avec PSE 1 : enrochement sur 3 rangs, PS 2 : enrochement sur 2 rangs, PSE 3 : mobilier urbain)

LOT 02 - MACONNERIE / GROS-OEUVRE

LOT 03 - SKATEPARK (MACONNERIE - SERRURERIE)

LOT 10 - PLOMBERIE / SANITAIRES / CVC

A la clôture de la nouvelle procédure (marché 2019-05), et après analyse des offres le 20/03/2019, il est apparu que les offres pour les lots 1 et 3 étaient acceptables ; tel que prévu dans le règlement de la consultation, une négociation a été engagée pour ces lots.

La seule offre reçue pour le lot 2 étant très supérieure à l'estimatif du maître d'œuvre, il a été décidé de ne pas engager de négociation ; aucune offre n'a été reçue pour le lot 10. Ainsi, pour les lots 2 et 10, par décision du président, une consultation supplémentaire a été publiée.

Le 05 avril 2019, pour les lots négociés, l'analyse finale présente les résultats suivants :

LOT 1bis	Offre de base HT	PSE 1 HT	PS2 HT	PSE3 HT	Classement
SATP	278 748.77 €	11 419.92 €	15 238.80 €	25 171.43 €	1
Après négociation	269 327,99 €	11 248.62 €	15 010.22 €	24 793,86 €	1
LAUPIE	302 742,78 €	12 240,00 €	16 320.00 €	27 140.00 €	2
Après négociation	302 742,78 €	12 240,00 €	16 320.00€	27 140,00€	2
LOT 3bis	Offre de base HT	négociation			Classement
Sols SYNERGIE	66 241.90 €	Tous les candidats ont confirmé leur offre initiale. Les montants sont donc maintenus			2
VAL RHONE TP	71 000.00 €				3
E2S COMPANY	83 376.76€				4
CBTS	51 921.96 €				1

Il est demandé à l'assemblée d'attribuer les lots 1bis et 3 bis, aux candidats arrivés en première position du classement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à la signature des marchés à intervenir avec :
- Lot 1bis : SATP pour un montant HT de 269 327,99€ (les PSE n'étant pas retenues) ;
- Lot 3bis : CBTS pour un montant HT de 51 921.96 €.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 avril 2019
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20190411-DEL11042019-04-DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019